



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

*L'humain.
Avant tout.*

Les Rendez-vous de la solidarité 2009

Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Notes pour la présentation du président de l'Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec, M. Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Je tiens d'abord à remercier le ministre de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, d'avoir convié l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec aux Rendez-vous de la Solidarité 2009, afin que nous apportions notre contribution au deuxième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les travailleuses et travailleurs sociaux centrent leurs interventions sur l'amélioration ou la restauration du fonctionnement social des personnes et des collectivités. C'est donc dans notre nature d'être préoccupé par les enjeux fondamentaux que représentent la pauvreté et l'exclusion sociale, qui atteignent l'individu dans sa dignité. Ainsi, la défense et la promotion des droits sociaux et économiques interpellent les travailleurs sociaux, individuellement, comme professionnels, et l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, comme entité. D'ailleurs, la défense et la promotion des valeurs de justice et d'équité sociales font partie de la mission de l'Ordre, alors que notre mandat, en tant qu'ordre professionnel, est la protection du public.

Les travailleurs sociaux ont de la santé une définition qui s'apparente à celle de l'Organisation mondiale de la santé : « *un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Nous le répétons constamment - et nous ne sommes pas les seuls : la pauvreté est un déterminant majeur de la santé, tout comme le sont le logement, les conditions de travail, l'éducation, les systèmes d'aide, les réseaux de soutien de voisinage ou de famille, l'environnement, la sécurité, etc. À preuve, les causes majeures de décès que constituent les troubles gastro-intestinaux, les maladies du rein, les ACV, les morts accidentelles et violentes sont, dans une proportion de 80 %, l'apanage des plus pauvres.

Avant d'y aller de quelques propositions concrètes que nous souhaitons voir intégrées au plan d'action, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions qui, à notre humble avis, sont de natures inspirantes à ce stade-ci de la réflexion.

La loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : une loi pour et par les citoyens

Nous avons souvent tendance à l'oublier, mais la loi 112, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée unanimement par l'Assemblée nationale en décembre 2002, constitue une initiative citoyenne. À ma connaissance, aucune autre loi, au Québec en tout cas, ne peut revendiquer ce statut. Ce sont des citoyens qui l'ont écrite. Ainsi, toute initiative visant à revisiter cette loi ou les actions devant en découler doivent nécessairement se faire par l'entremise d'un vaste débat citoyen.

Le vrai visage de la pauvreté

Il faut être très prudent lorsqu'on tente de décrire le visage de la pauvreté. Sombrier dans la caricature risque de renforcer les préjugés et de nuire à la démarche. Ainsi, nous considérons comme douteux le lien explicatif automatique entre la pauvreté et la maladie mentale, la toxicomanie, les trajectoires de vie marquées par la violence, la rupture, etc. Aujourd'hui, au sein de la société québécoise, la pauvreté se cache sous des traits que l'on peut croiser dans la rue, sans les remarquer, même si derrière ces traits se cachent des personnes en plein processus de désorganisation à cause des effets de la crise économique : perte d'emploi, difficulté ou incapacité de pourvoir aux besoins essentiels de la famille, pressions sociales, etc. Dans le même esprit, les personnes en situation de pauvreté ne sont pas plus diminuées que démunies. Elles sont seulement en situation de pauvreté.

Faut-il toujours repartir à zéro?

On peut s'interroger - ou même, se désespérer - en constatant qu'un plan d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale détermine encore une fois comme pistes d'actions des éléments tels que : la définition des besoins des familles et des personnes, la prise en compte de la réalité quotidienne des personnes vivant en situation de pauvreté, la priorisation des actions en fonction des ressources dont dispose l'État, etc. Toutes ces données existent et circulent tous les jours entre les mains des organismes qui interviennent sur le terrain et au sein desquels on retrouve plusieurs travailleuses et travailleurs sociaux.

Faire des choix en fonction de nos moyens

Pour les travailleurs sociaux, une telle affirmation n'est pas recevable. Si l'État a des choix à faire, le droit des citoyens à des conditions de vie décentes ne peut pas en faire partie. Le véritable problème est que l'État a les moyens qu'il a à cause des choix qu'il a faits, notamment en transformant en réduction d'impôt l'essentiel de ses surplus budgétaires, élargissant ainsi davantage l'écart entre les riches et les pauvres. En remettant dans les poches des ayant-plus une partie de leurs impôts - alors que les ayant-moins, ne payant pas d'impôt, n'ont pas touché un sou de cette mesure - l'État s'est privé de centaines de millions qui auraient pu être mis à profit dans la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion.

Au cours des 25 dernières années, les riches ont augmenté leurs avoirs de 16 % alors que les pauvres ont vu les leurs diminuer de 20 %. Tels sont les effets d'une fiscalité régressive. Et le fait qu'il s'agisse d'une pratique répandue dans la plupart des sociétés riches n'est pas de nature à nous consoler. Ni à nous rassurer pour l'avenir.

Sur ce point en particulier, je prendrai quelques instants pour citer un extrait du discours extraordinaire prononcé devant nos membres, en mars dernier, par l'Honorable Monique Bégin, ex-ministre fédérale de la Santé et du Bien-être, et qui fit adopter, en 1984, la première loi de la Santé du Canada. Mme Bégin siège maintenant à la Commission des déterminants sociaux de la santé, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Je la cite :

« Nous avons acheté l'idéologie du marché comme mécanisme sacré de l'économie et du progrès. Faux. Cette même idéologie veut que le secteur privé sauve le secteur public. Balivernes. Il ne peut même pas se sauver lui-même. Cette idéologie demande aussi la réduction du secteur public, du rôle du gouvernement, des taux de taxation. Depuis quand les corporations font-elles dans le service social? Et le profit comme raison d'être? Très habile et très pratique que d'oublier d'aller voir qui exactement, quelles classes sociales, profitent du développement économique. Il faut faire revivre une valeur de solidarité sociale partagée par le plus grand nombre ».

Tout en proposant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence...

L'OPTSQ met en garde le gouvernement contre les contrecoups de la crise économique sur la désorganisation sociale et la détresse humaine

Malgré sa bonne volonté, le gouvernement du Québec a réalisé des progrès plutôt timides en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, depuis l'adoption de la loi 112, en décembre 2002. Néanmoins, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec ne peut qu'encourager et offrir son aide au gouvernement dans sa volonté d'élaborer et de mettre en œuvre un deuxième plan d'action.

Par ailleurs, s'appuyant sur leur expertise et sur leur position privilégiée, sur le terrain, les travailleurs sociaux sonnent l'alarme et préviennent le gouvernement que la crise économique qui sévit toujours aura à moyen terme des effets dévastateurs sur un grand nombre d'individus, de couples, de familles, de groupes et de collectivités. Les pertes de revenus et d'emplois que subissent des dizaines de milliers de Québécois désorganisent les familles, les communautés, et exacerbent les problématiques sociales. Chez certains individus, dans certaines familles, ces tensions risquent malheureusement de devenir explosives.

Ainsi, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec offre son aide au gouvernement. L'expertise pointue de certains travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux pourrait être mise à contribution afin de dresser un portrait de la situation, d'évaluer la nature et la portée des risques potentiels et d'élaborer un vaste plan d'intervention auprès des personnes vulnérables sur l'ensemble du territoire du Québec. L'OPTSQ est convaincu que plusieurs ordres professionnels voudront également prêter main forte. Notre mandat principal n'est-il pas de protéger le public?

Sur le plan d'action proprement dit

L'OPTSQ considère que la vision gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit davantage s'orienter vers le respect des droits humains. L'État doit en effet reconnaître que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des violations de droits humains fondamentaux (droits économiques et sociaux), particulièrement dans un système démocratique comme le nôtre, et dans un État riche comme le nôtre. Bien qu'on y retrouve de bonnes intentions, le cahier de consultation fait abstraction de cette dimension fondamentale que les droits humains. Parmi ceux-ci, le droit de ne pas vivre dans la pauvreté.

De bonnes mesures qu'il faut saluer

Certaines initiatives, menées par le gouvernement dans le cadre du premier plan d'action, méritent d'être soulignées. Nous faisons ici référence à la mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'études sur la pauvreté, certaines mesures d'aide aux enfants et aux familles, la construction de nouveaux logements sociaux, les hausses successives du salaire minimum et la pleine indexation des prestations des programmes d'assistance sociale, depuis le 1^{er} janvier dernier. Ces mesures, particulièrement celles à l'endroit des familles, ont certainement permis d'améliorer le sort de ceux qui en ont bénéficié, mais, de façon générale - et même si de façon absolue le nombre de personnes

pauvres a légèrement diminué - la pauvreté, elle, n'a pas véritablement reculé, pas plus que la détresse qu'elle induit.

Quelques propositions

Une mesure urgente : améliorer le filet de sécurité afin de permettre aux individus et aux familles de combler leurs besoins essentiels, mesure tirée du PIDESQ dont le gouvernement du Québec est signataire, en ajustant sans délai les prestations de base pour les établir à 80 % du coût du panier de consommation, tout en prenant l'engagement de passer à 100 % sur un horizon de trois ans.

L'OPTSQ recommande :

Que soit réactualisé le concept de droit à la santé, enchâssé dans la charte des droits et libertés, concept qui faisait partie de la plate-forme électorale du parti politique présentement au pouvoir au Québec.

Que soit reformatée la loi sur l'aide sociale pour abolir les catégories de prestataires et normaliser le tout au niveau le plus haut. Plusieurs professionnels du domaine de la santé physique, de la santé mentale et des relations humaines ressentent un malaise grandissant à évaluer les aptitudes au travail d'un individu, sachant que cette évaluation pourra servir à établir son niveau de revenu. Il y a là, pour ces professionnels, un questionnement éthique sérieux. Accepteront-ils encore longtemps d'être complices de mesures discriminatoires et portant atteinte à la dignité humaine?

D'accorder la pleine exemption des pensions alimentaires pour enfant du calcul du revenu imposable des personnes bénéficiaires de mesures d'assistance, mesure pourtant accordée à tous les autres citoyens. Cette situation est carrément discriminatoire et nourrit de dangereux préjugés à l'endroit de ces personnes, en laissant planer l'idée qu'aux yeux de l'État, ceux-ci ne sont pas suffisamment responsables et pourraient utiliser ces sommes à d'autres fins qu'au bien-être de leurs enfants. Pour ce groupe de citoyens, et pour ce groupe seulement, le gouvernement considère que la mauvaise foi se présume.